

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240221-lmc136394-AR-1-1
Date de télétransmission :	22 février 2024
Date de réception :	22 février 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	23 février 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DE/2024/0132

Ouverture du centre "Mille Premiers Jours de Grasse" dans la Maison des Mille Premiers Jours sise 12 boulevard Carnot à Grasse, à compter du 15 février 2024.

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code de la santé publique, deuxième partie, livre I, titre 1^{er} et livre III, titre 1^{er} ;

Sur la proposition de Madame le Médecin chef du service départemental de protection maternelle et infantile ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Maison des Mille Premiers Jours est ouverte à compter du 15 février 2024 sise 12 boulevard Carnot à Grasse.

ARTICLE 2 : Le centre « Mille Premiers Jours de Grasse » est créé également à compter du 15 février 2024, dans les locaux de la Maison des Mille Premiers Jours de Grasse.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Monsieur le président du conseil départemental, Madame le directeur général adjoint pour le développement des solidarités humaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 21 février 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'enfance

Annie SEKSIK